

Code d'article	143.04
Description	SACHET POUR FRITURES
Catalogue	HOS 100, PAG 9
Date de modification	27/07/2024 05:32:53



Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	12x12 CM
Matériel	PARCH.INGRAISSABLE
Couleur	NATUREL
Grammage	32 G/M2
Poids net d'une unité (g)	1,40
Ligne de produits	'FEEL GREEN'

Codes

Intrastat	48194000
ITF14	18420499143047
EAN13	8420499143040

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet	Unités / paquet	1.000
	Dimensions paquet (cm)	28,00 x 24,50 x 5,50
	Poids paquet (kg)	1,38
	Volume paquet (m ³)	0,0037730

Signage Triman et Info-Tri








Carton	Unités / carton	8.000
	Paquets /carton	8
	Dimensions carton (cm)	26,50 x 58,50 x 24,00
	Poids carton (kg)	11,04
	Volume carton (m ³)	0,0372060

Signage Triman et Info-Tri



Palette	Cartons / couche	6
	Cartons / palette	36
	Conditionnement (U base x couches)	6 x 6
	Poids (kg)	446,64
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable	Biodégradable	Micro-ondes	Four	-18°C/+80°C	Résist. graisses	Cash & Carry	Encre compostable
							

Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. Les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Système d'impression flexographique avec des encres compostables "OK COMPOST" ou COMPOSTABLES qui suivent les exigences de biodégradation.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Produit absent de PFOS - PFOA.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Compatibilités

- 143.25 SÉPARATEUR POUR SACS FRITES
- 143.27 PELLE À FRITES, 2 POIGNÉES
- 143.29 PELLE À FRITES 1 POIGNÉE

Paquet image

